

COMMUNE DE JENLAIN
République française, Département du Nord
Arrondissement d'Avesnes sur Helpe

COMPTE RENDU

SEANCE DU 30 MAI 2020, convocation en date du 25 mai Nombre de membres : 15.
En exercice ayant pris part à la délibération : 15

L'an deux mille vingt le trente du mois de mai, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire dans la salle des fêtes de Jenlain en raison de la situation sanitaire sous la présidence de monsieur Johan Dremaux, Maire de Jenlain.

La séance s'est déroulée selon un protocole sanitaire strict et à huis clos.

Etaient présents : MM. Et MMES DREMAUX, LIENARD, PORTIER, LEGRAND, HENNIAUX, BULTOT, SZABLA, DERCHEZ, HOUZIAUX, GRAVEZ, LANGLET, JURAIN, GILLARD, TERPORTER, MENDOLA.

Aucun absent

Secrétaire de séance : Mme Gillard

Monsieur le Maire propose l'établissement du règlement intérieur au conseil municipal du mois de septembre ; la charte de l'élu est distribuée pour étude à chaque membre.

– **Pouvoirs délégués au maire en vertu de l'article L. 2122-22 du CGCT.**

Vu l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales permettant au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences,

Considérant l'utilité de ces délégations pour gérer plus efficacement et plus rapidement les affaires communales et éviter la surcharge des ordres du jour des séances de conseil municipal,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions,

DECIDE, en application de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales, d'accorder à Monsieur le maire, monsieur Dremaux Johan, pour la durée du mandat, l'ensemble des délégations qui figurent sur le document en annexe.

Monsieur le maire

AUTORISE M. LIENARD Yves 1er adjoint à exercer les délégations confiées au maire durant l'absence ou empêchement de ce dernier.

AUTORISE M. PORTIER Yves 2° adjoint à exercer les délégations confiées au maire durant l'absence ou l'empêchement des deux premiers.

AUTORISE Mme LEGRAND Patricia à exercer les délégations confiées au maire concernant les finances en l'absence ou empêchement du maire.

AUTORISE Mme HENNIAUX Barbara à exercer les délégations confiées au maire concernant l'organisation des festivités en l'absence ou empêchement du maire.

Vote : 15 voix pour ; 0 voix contre ; 0 abstentions

– **Vote des indemnités de fonction pour le maire et les adjoints.**

Il est souhaité par monsieur le maire et ses adjoints de s'imposer une baisse des indemnités en raison

des conditions financières qui s'avèrent compliquées pour les collectivités territoriales. L'enveloppe globale sera donc diminuée de 21,4 % .

De même, le maire et ses adjoints ne souhaitent pas s'attribuer le taux maximal qui leur est dû.

Mr le maire aura une indemnité qui correspond à 40 % de l'enveloppe ; les premier et second adjoints 18% et les troisième et quatrième adjointes 12%.

Vote : 10 voix pour ; 5 abstentions ; 0 contre

Les élus concernés par les indemnités ont souhaité s'abstenir.

– **Désignation des représentants dans les organismes extérieurs.**

Comme annoncé aux électeurs, Mr Lienard siégera en tant que conseiller communautaire à la place de Mr Dremaux à la CCPM (communauté de communes du Pays de Mormal). Mme Anne Bultot sera sa suppléante. Monsieur le Sous-Préfet et monsieur le Président de la communauté de communes en seront informés.

Le conseiller communautaire représente le village à l'intercommunalité. Cette responsabilité ne donne droit à aucune indemnité.

Vote : 15 voix pour ; 0 voix contre ; 0 abstentions

- Il est proposé de nommer Mr Portier comme délégué au syndicat mixte du parc naturel de l'Avesnois. Mme Henniaux sera sa suppléante.

Cette délégation ne donne droit à aucune indemnité.

Vote : 15 voix pour ; 0 voix contre ; 0 abstentions

-Il est proposé de nommer Mr Szabla comme correspondant Défense et Sécurité Civile de la commune.

Vote : 15 voix pour ; 0 voix contre ; 0 abstentions

-il est proposé de nommer les représentants SIDEN-SIAN

Désignation d'un Grand Electeur appelé à constituer le collège d'Arrondissement d'Avesnes sur Helpe pour la compétence « Gestion des eaux pluviales urbaines ». Mr Langlet fait acte de candidature

Vote : 15 voix pour ; 0 voix contre ; 0 abstentions

Désignation d'un Grand Electeur appelé à constituer le collège d'Arrondissement d'Avesnes sur Helpe pour la compétence « distribution d'eau destinée à la consommation humaine » commune comptant au 01/01/2020 une population inférieure à 5000 habitants.

Mr Mendola fait acte de candidature

Vote : 15 voix pour ; 0 voix contre ; 0 abstentions

Désignation d'un Grand Electeur appelé à constituer le collège d'Arrondissement d'Avesnes sur Helpe pour la compétence « Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine».

Mr Yves Portier fait acte de candidature

Vote : 15 voix pour ; 0 voix contre ; 0 abstentions

- La commission des impôts directs sera composée ultérieurement après relance des anciens

membres.

– **Désignation des représentants dans les organismes intérieurs.**

Désignation des membres du C.C.A.S. (conseil communal d'aide sociale)

Le maire est déclaré d'office Président de cette commission.

Quatre membres du conseil municipal proposent leur candidature : Mrs et Mmes Henniaux, Houziaux, Derchez et Portier.

Quatre membres de la population : Mmes Nison, Moyaux ; et mrs Bourdon et Potier (représentant du CCAS auprès de l'UDAF)

Désignation des représentants dans les commissions municipales

Mr le maire sera président de droit des commissions. Les adjoints seront les vice-présidents, établiront les ordres du jour et géreront les convocations.

Il est proposé de constituer 3 commissions :

- une concernant les finances
- une concernant l'espace urbain, le développement urbain et durable, de l'habitat et du foncier, des bâtiments et de l'énergie, de la Réglementation sécurité civile et risques majeurs, des jardins et espaces verts, des travaux sur infrastructures, des voies d'eau, ainsi que des dossiers liés au trafic, à la circulation et à la propreté.
- Une concernant la vie municipale avec l'Education, la Culture, la jeunesse, la démocratie locale , l'animation festive, les sports et les associations

Vote : 15 voix pour ; 0 voix contre ; 0 abstentions

Composition des commissions :

Finances : responsable Mme Legrand Patricia

Mr le maire et les ' adjoints, Mrs et Mmes Terporter, Gillard, Derchez, Szabla,

Urbanisme, travaux : responsable M. Yves Portier

Mr le maire et les 4 adjoints, Mrs et Mmes Houziaux, Gravez, Bultot, Derchez, Szabla, Mendola, Jurain, Langlet, Gillard.

Vie municipale : responsables M. Yves Lienard ou Mme Barbara Henniaux selon les ordres du jour à traiter. M. Lienard pour l'Education, la Culture, la jeunesse et l'innformation.

Mme Henniaux pour la démocratie locale, l'animation festive, cérémonies et les affaires sociales.

Mr le maire et les 4 adjoints, Mrs et Mmes Terporter, Houziaux, Szabla, Gravez, Jurain, Bultot, Gillard, Mendola.

Vote : 15 voix pour ; 0 voix contre ; 0 abstentions

Vote des taux d'imposition

M. le maire propose de reconduire les taux de 2019

Taxe d'habitation : 10,88 %

Taxe foncière propriété bâtie : 13,68%

Taxe foncière propriété non bâtie : 48,95 %

Vote : 14 voix pour ; 0 voix contre ; 0 abstentions
Madame Jurain ayant quitté la séance à 11h30

Vote des subventions aux associations

Aucune baisse proposée. Le montant minimal passe désormais de 50 euros à 100 euros.
L'enveloppe globale passe de 10500 euros à 10800 euros. Cette somme comprend la subvention de 4500 euros accordée au CCAS.

M. le maire ainsi qu'un groupe d'élus recevront le bureau de l'association AJT.

Vote : 14 voix pour ; 0 voix contre ; 0 abstentions

Fin de la réunion 12h30